

Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Délibération n° 0013/2021	Objet : Fixation du nombre de conseillers municipaux délégués.

Conseillers en exercice : 27

Présents : 24

Pouvoirs : 3

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt et un, le 4 mars à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 février 2021, s'est réuni exceptionnellement à l'Espace des Buissons en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Alain BOUKRIS, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BOHNERT-BISQUERT, Céline MONASSA adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Caroline DELISSE, Stéphanie GODEAU JAUEN, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI, Grégory NGUYEN, Jean-Jacques GAREAU, Margot MAGIN, Martine HARBULOT, Danielle METRAL, Nicole DELBOSC, Bernard KAMMERER, Carine LACROIX CHARLES, Benjamin GAUDON, Stéphanie COUCHOUX, conseillers municipaux.

Absents représentés : Arnaud DESSAINT représenté par Jean-Luc DESPREZ, Roland TIBI représenté par Pauline BOHNERT-BISQUERT, Mehdi BELLOUTH représenté par Alphonse BOYE.

Absents : /

Madame Céline MONASSA a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-18 ;

Considérant que le maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, donner délégation à des membres du conseil municipal ;

Considérant que ces délégations peuvent être accordées sans limitation de nombre ;

Considérant la proclamation de Céline MONASSA au poste de 7^{ème} Adjoint au maire et que par conséquent un poste de conseiller délégué reste vacant ;

Considérant que Monsieur le Maire confie un poste de conseiller municipal délégué à François ELIE.

Considérant qu'ainsi le nombre de conseillers municipaux délégués reste fixé à 4 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

A l'unanimité

ARTICLE UNIQUE : PREND ACTE des 4 postes de conseillers municipaux délégués, comme suit :

Conseillers municipaux Délégués	Délégations
1- Dominique HUMEZ	Communication
2- Jean-Pierre VANHAVERE	Solidarité - Famille et Santé
3- Grégory NGUYEN	Enfance - Jeunesse
4-François ELIE	Ecologie

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 4 mars 2021

Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie



Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr